

Metz, le 3 novembre 2025

Service aménagement biodiversité eau
Unité police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

BRGM
DPSM UTAM EST
2 RUE DE LA MOSELLE
57800 FREYMING MERLEBACH

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de renforcement de berge de la Rosselle sur la commune de Rosbruck – accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\ROSBRUCK\2025_DLE_renfo_berge_Rosselle_BRGM

P.J. : 2

Monsieur le Directeur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

BRGM - Renforcement berge de la Rosselle sur la commune de Rosbruck

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier sur Gun Env : 27/10/2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-251024-092550-987-002
- Dossier réalisé par : BRGM

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est complet et régulier au titre de la loi sur l'eau. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier et du récépissé en pièce-jointe.** Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.

La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant la date de début des travaux ainsi qu'à la date d'achèvement. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe conformément à la réglementation en vigueur.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Rosbruck pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie transmise pour information :

- Commune de Rosbruck
- CLE SAGE Bassin Houiller
- SIEAR

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)